

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**  
**DELIBERATION N° DE-2020-004**

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

**Absent(s) :**

Aucun

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme DUHART,*

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour - Désignation des représentants de la commune.

L'association du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour a pour but d'assurer la mise en place et la gestion des moyens matériels, financiers et humains nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de

l'Adour, créé par arrêté interdépartemental des Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Cet arrêté fixe les domaines d'action, la couverture géographique de cette instance ainsi que le principe de composition du SPPPI. Les missions sont ciblées dans le domaine de l'environnement industriel de la zone considérée en favorisant la concertation, en approfondissant les connaissances, en orientant les actions nécessaires et en informant le public. Le SPPPI Estuaire de l'Adour est une structure légère, qui ne dispose pas de personnels permanents ni de locaux, et qui réunit l'Etat, les collectivités (à savoir Anglet, Bayonne, Boucau, Tarnos, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Communauté de Communes du Seignanx, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine), les industriels et les associations agissant sur les problématiques induites par l'activité industrialo-portuaire du Port de Bayonne. Il définit dans leur principe toutes les actions assurées et financées par l'association.

Ses axes de travail prioritaires sont la qualité des eaux, les risques industriels ainsi que la qualité de l'air et nuisances sonores. Trois groupes de travail ont été constitués, consacrés aux thématiques relatives aux risques industriels, à la qualité des eaux et à la communication.

La Ville étant membre de droit de cette association, il est ainsi demandé au conseil municipal de désigner les représentants de la Ville au secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour.

Sont proposés : Serge Arcouet (titulaire) et Martine Bisauta (suppléante).

*Ont signé au registre les membres présents.*

#### **Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services